

RÈGLEMENT DE LA FOIRE AUX VÊTEMENTS ENFANTS ET PUERICULTURE 2020

Centre Alfred-de-Vigny - 24 avenue du lycée - 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX - 01 30 43 65 85

alfreddevigny@chezalfred.info – www.chezalfred.info

I Présentation de la Foire : le CENTRE ALFRED-DE-VIGNY, association loi 1901, organise le **Dimanche 19 avril 2020**, de 9h à 16h30, la première Foire aux vêtements enfants (de 0 à 9 ans) et à la puériculture. Elle se déroulera au Centre Alfred-de-Vigny à Voisins-le-Bretonneux.

II Réserver un emplacement

Les emplacements : Ils seront d'une longueur de 1m80 délimités par une table de même dimension mise à votre disposition.

Les tarifs :

- Les adhérents du Centre : **20€** l'emplacement ;
- Les adhésions familles : **18€** l'emplacement ;
- Les non-adhérents : **24€** l'emplacement.

Les réservations peuvent se faire, dans la limite des places disponibles, au Centre Alfred-de-Vigny, à l'accueil du Centre, par courrier ou email impérativement avec le coupon réponse. Il devra nous être parvenu **le vendredi 10 avril 2020 à 17h30**. Aucune réservation ne sera prise en compte sans la totalité des pièces demandées : copie de la carte d'identité, bulletin d'inscription dûment rempli, Règlement de la Foire aux vêtements enfants et à la puériculture, signé et paiement de l'emplacement.

Les conditions d'annulation :

- **Jusqu'au mercredi 8 avril 2020 à 17h30** : 20% du montant versé par l'exposant sera retenu en compensation des frais engagés par l'organisateur.
- A partir du jeudi 9 avril 2020, soit 10 jours avant l'évènement : aucune demande de remboursement ne pourra être acceptée.

III Horaires : les exposants seront accueillis dès 7h30 et devront être installés avant 9h, heure d'ouverture au public. Dès 9h, l'organisateur se réserve le droit de combler les emplacements pour lesquels les exposants ne sont pas arrivés. Dans le cas où il resterait des emplacements vides le jour de l'évènement, ceux-ci seront proposés aux adhérents au tarif de 30€.

Il est demandé aux exposants de rester sur leur stand jusqu'à 16h30, heure à laquelle ils peuvent commencer à ranger et à laquelle la manifestation prend fin.

V Les ventes interdites et autorisées : l'exposant s'engage à ne pas vendre de jouets, d'objets autres que puériculture, de produits alimentaires, (y compris les confiseries et les boissons), d'armes en tout genre (petits plombs, balles de caoutchouc, Airsoft ou autres). Les objets de puériculture sont les poussettes, les landaus, les tapis d'éveil...

VI Législation : conformément à la législation en vigueur, chaque exposant inscrit bénéficiera, en complément de l'arrêté municipal, d'une autorisation individuelle municipale pour vendre.

VII Annulation de la manifestation : en cas d'annulation de cette manifestation pour cause de force majeure ou décision municipale, l'organisateur s'engage à rembourser le montant des emplacements perçus. Les exposants ne pourront évoquer aucun préjudice à l'encontre de l'organisation.

VIII Engagement : par l'acceptation de ce règlement, l'exposant atteste sur l'honneur qu'il n'a pas participé à plus de deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

IX Respect du règlement : l'exposant s'engage à respecter ce règlement dès son inscription.

Date :

Signature obligatoire, précédé de la mention « Lu et approuvé » :



Cadre réservé au Centre

Montant :

Type règlement :

Initiales :

Bulletin d'inscription - emplacement
Foire aux vêtements enfant et à la puériculture
Dimanche 19 AVRIL 2020
Voisins-le-Bretonneux

Fournir une photocopie de sa carte d'identité recto - verso

Adhérent Famille du Centre (18€) Adhérent du Centre (20€) Non Adhérent du Centre (24€)

EN LETTRE MAJUSCULES

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

MAIL : TELEPHONE :

- Je règle un montant total de _____ € à l'ordre du Centre Alfred-de-Vigny.
 Je joins la photocopie de ma carte d'identité recto – verso.
 Le règlement lu, daté, accepté et signé avec la mention « Lu et approuvé » (au verso de ce document).